Source d'information du SAGE Delta de l'Aa

N° 17 - Janvier 2015

ici & l'Aa

La nouvelle Commission Locale de l'Eau est en place.

Rappel du contexte et perspectives de travail du SAGE

Edito

Nouvellement élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa, j'ai souhaité adresser à tous les élus et acteurs du territoire cette lettre d'informations.

En effet, les enjeux de gestion de l'eau et des milieux nous concernent tous. Que ce soit l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre les inondations, la qualité des milieux naturels… tous ces sujets font partie du quotidien des élus du territoire.

Cette lettre d'informations permet de rappeler le rôle du SAGE et son contexte, parfois complexe et technique. Elle présente aussi la nouvelle Commission Locale de l'Eau et les travaux à venir, notamment le chantier qui s'ouvre avec la mise en révision du SAGE.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Bertrand RINGOT

Maire de Gravelines
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
Vice-Président du Conseil Général du Nord
Président de la CLE du SAGE

DCE, SDAGE , SAGE… et le bon état des masses d'eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'an 2000 de l'Union Européenne a fixé pour les Etats membres des objectifs de bon état écologique pour les rivières et les nappes phréatiques, aussi appelées masses d'eau.

Cette directive retranscrite en droit français, notamment à travers les Lois sur l'Eau successives et
dans le Code de l'Environnement, crée des outils de planification confiant aux acteurs locaux de l'eau les modalités d'atteinte de ces objectifs. Il s'agit :

- des **SDAGE** ou Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestions des Eaux ;
- des **SAGE** ou Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

LE SDAGE :

UN DOCUMENT SUPÉRIEUR À L'ÉCHELLE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Un SDAGE est réalisé à l'échelle d'un bassin hydrographique. Les territoires du Nord et du Pas-de-Calais appartiennent au bassin Artois-Picardie.

Le document du SDAGE fixe les grandes orientations permettant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau. Il est assorti d'un programme de mesures imposant des actions locales qui contribuent à l'atteinte des objectifs, comme par exemple la mise aux normes d'une station d'épuration.
Ces éléments sont construits par le Comité de Bassin composé d'élus du bassin Artois-Picardie, d'un panel d'usagers (agriculteurs, pêcheurs, associations…) et des services de l'Etat (DREAL, DDTM…). C'est l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui assure le secrétariat du Comité de Bassin.

Sa période de validité est de 6 années.
Le SDAGE Artois-Picardie est actuellement en cours de révision et portera pour la période 2016-2021.

A quoi sert le SAGE du Delta de l'Aa ?

Le **SAGE** est un document de planification à long terme fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eau superficielle et souterraine, à l'échelle du bassin versant du Delta de l'Aa.

Le document approuvé par arrêté préfectoral le 15 mars 2010 contient 207 recommandations et 26 fiches-actions.

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Véritable parlement de l'eau, elle réunit les acteurs du territoire intéressés par la gestion de l'eau. Elle se compose d'au moins 50 % de représentants des élus, les sièges restants se partageant entre les représentants des usagers et les représentants des administrations. Sa composition est définie par arrêté préfectoral, de façon nominative. La **CLE** du SAGE du Delta de l'Aa comporte au total 56 membres (liste en page 7).

Composition de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa
(arrêté de composition du 29 octobre 2014)

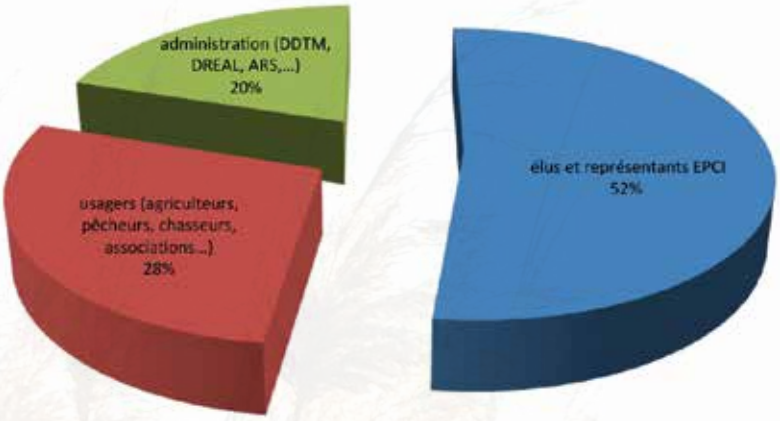

Son Président est élu par les membres du collège des élus.

La structure porteuse

La **CLE** ne possède pas de personnalité juridique : il faut donc une structure porteuse pour son fonctionnement (secrétariat administratif et technique). Sur le Delta de l'Aa, c'est le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale qui porte le SAGE.

Les règles de fonctionnement

La **CLE** du SAGE du Delta de l'Aa s'est dotée de règles de fonctionnement (document validé le 05 décembre 2014). Ce document rappelle les missions du Président, les modalités de décision, …

Le document valide la création de la commission permanente du SAGE. Cette commission comprend 8 membres de chaque collège et a pour mission d'assister le Président dans ses fonctions, notamment dans la préparation des dossiers techniques. Par ailleurs, cette commission est réunie si la **CLE** est saisie pour rendre un avis (par exemple dossiers Loi sur l'Eau soumis à autorisation) mais ne peut se réunir dans le délai imparti. La commission permanente est alors réunie et émet un avis conforme aux orientations et dispositions du SAGE approuvé.

La **Commission permanente** rend compte, à chaque réunion programmée de la **CLE**, des dossiers reçus et des avis émis.

Le territoire du Delta de l'Aa

L'Aa est un fleuve côtier qui prend sa source à Bourthes, se répand dans la cuvette de Saint-Omer (Marais Audomarois), se faufile par le goulet de Watten, s'étale dans le vaste Delta et se jette enfin dans la Mer du Nord à Gravelines.

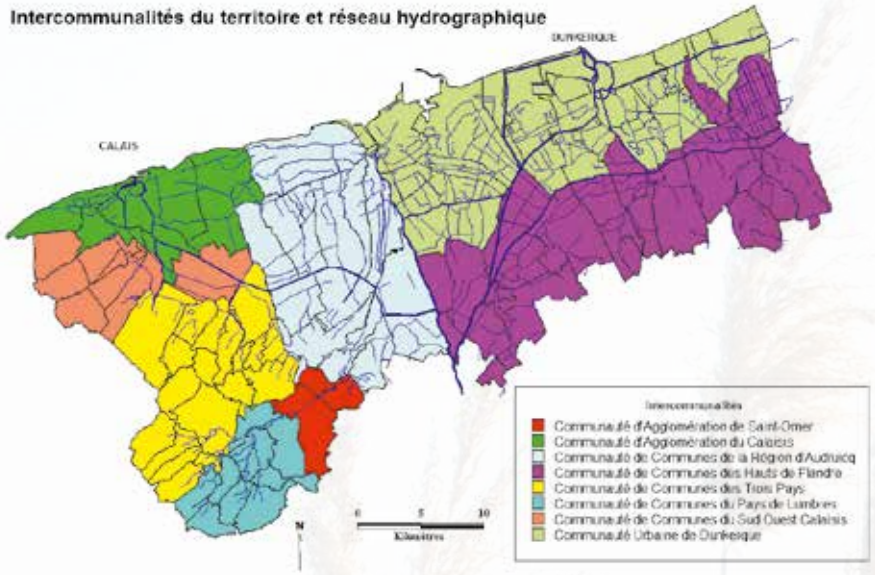

Le bassin versant de l'Aa fait l'objet de deux SAGE à part entière, celui de l'Audomarois, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 15 janvier 2013 (partie amont) et celui du Delta de l'Aa, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 15 Mars 2010 (partie aval).

Le bassin inférieur de l'Aa est un vaste Delta de 120 000 hectares environ, gagné sur la mer et les marais, habité et exploité par l'homme depuis dix siècles, au moyen d'une artificialisation complète du milieu par d'énormes travaux de drainage sans cesse à entretenir.

Il est quadrillé par un réseau dense de canaux et de larges fossés de drainage (appelés les "watergangs"). Les wateringues constituent un territoire d'une extrême platitude : de 1 à 5 mètres en moyenne et une altitude de – 2 mètres dans les Moëres !

Tandis que la vallée de la Hem, affluent de l'Aa, borde le territoire sud ouest du S.A.G.E. dans un paysage écologiquement riche et montre des altitudes dépassant les 150 mètres.

Enfin, le littoral présente une variété importante de paysages (falaises, dunes, digues, perrés...) : il est essentiellement formé d'un étroit cordon sableux protégeant les wateringues de la plaine face aux risques naturels littoraux.

Le SAGE du Delta de l'Aa en quelques chiffres :

1200 Km², 400 000 habitants ,
104 communes réparties sur deux départements,
8 intercommunalités

Les orientations stratégiques du SAGE

L'état des lieux du territoire mené entre 2003 et 2005 a permis de dégager les orientations suivantes :

I. La garantie de l'approvisionnement en eau

II. La diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des wateringues et de la Vallée de la Hem

III. La reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien)

IV. La poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux continentales et marines

V. La communication et la sensibilisation aux enjeux de l'eau et de ses usages

La portée juridique du SAGE

Le SAGE approuvé le 15 mars 2010 se compose de deux parties :

- Le **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) qui se divise en 5 grandes orientations et 207 recommandations. Le PAGD est opposable à l'administration, c'est-à-dire que celle-ci doit rendre des décisions compatibles avec le contenu du PAGD.
- Le **règlement** (4 titres), opposable aux tiers, c'est-à-dire « à toute personne publique ou privée, pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activités soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la police de l'eau », sous peine de sanction pénale.

De même, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU…) doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE (ou rendus compatibles dans un délai de trois ans à compter de l'approbation du SAGE).

Le SAGE du Delta de l'Aa est en phase de mise en œuvre…

Après l'approbation vient la phase de mise en œuvre : il s'agit d'appliquer le SAGE, et mettre en place les actions prévues et évaluées dans le PAGD (voir page suivante).

Cette mise en œuvre des actions revient aux maîtres d'ouvrage les plus près du terrain.

… En attendant la révision

Le SDAGE 2016-2021 est en cours d'élaboration : le SAGE devant être compatible avec le SDAGE, la révision du SAGE va démarrer en 2015 (délibération de la CLE du 05 décembre 2014), pour une approbation prévue courant 2017.

Il s'agit en effet d'un travail de longue haleine, qui va nécessiter une mise à jour de l'état des lieux du territoire, une évaluation du SAGE actuel et une discussion avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour rédiger les nouvelles dispositions du SAGE.

Les groupes de travail du SAGE seront à cette occasion remis en place.

- Groupe N°1 "Garantie de l'approvisionnement en eau"
- Groupe N°2 "Maîtrise des risques d'inondations du territoire des Wateringues et de la Vallée de la Hem"
- Groupe N°3 "Reconquête des habitats naturels"
- Groupe N°4 « Communication »

Chaque groupe de travail est présidé par un ou deux membre(s) de la CLE. Il est ouvert à des membres extérieurs à la CLE (experts, techniciens….).

Les actions en cours : quelques exemples

Un plan de gestion pour la Hem (Fiche-action n°11)

Maîtrise d'ouvrage : SYMVAHEM

Le SYMVAHEM (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Hem) a déposé un plan de gestion pour la Hem et ses affluents. Ce document, d'une durée de 10 ans, prévoit, suite au diagnostic de la rivière, des travaux concernant le lit mineur, les berges et la bande rivulaire, et vise à satisfaire ainsi l'objectif de bon état écologique de la Hem.

Le programme de travaux s'articule autour de plusieurs types de travaux :

- Rétablir la continuité écologique (enlèvement des vinternes)
- Diminuer la divagation du bétail dans les eaux (pose de clôtures, abreuvoirs…)
- Traiter les obstacles ponctuels ou potentiels (arbres cassés…)
- Restaurer les berges
- Lutter contre les espèces invasives
- Réaliser l'entretien courant (formation des riverains…)

Ce plan de gestion s'accompagne également de l'aménagement de grands ouvrages (moulins), en priorité sur la partie aval de la rivière, et de travaux d'hydraulique douce pour lutter contre l'érosion et les risques d'inondation.

Une expérimentation sur la gestion des bandes enherbées en bord de cours d'eau (Fiche-action n° 19)

Maîtrise d'ouvrage : Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Depuis 2011, le PMCO a confié à la FREDON Nord-Pas-de-Calais la maîtrise d'œuvre d'une expérimentation sur la gestion des bandes enherbées agricoles.

Dans un premier temps, cette expérimentation a visé à tester les différentes méthodes de broyage des couverts, à différentes dates pour préserver la faune et la flore qui peuplent ces bandes enherbées.

Dans un second temps, différents types de couverts en sur-semis ont été testés, en vue de favoriser le bon vieillissement des bandes enherbées et un bon impact sur la biodiversité.

Outre le développement des espèces semées et existantes, ont été suivies pendant l'essai la faune auxiliaire rampante (carabes, staphylins …) et volante (micro-hyménoptères, syrphes, coccinelles…).

Même si les conditions extérieures de l'essai ont contrarié son bon déroulement, les résultats obtenus montrent que certains auxiliaires réagissent à la présence d'une flore variée, et que des bandes enherbées vieillissantes peuvent présenter une bonne diversité florale.

Composition de la CLE

(selon l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2014)

Collège des représentants des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	Mme Joëlle CROCKEY
	Mme Jacqueline GABANT
Conseil général du Nord	M. Joël CARBON
	M. Jean SCHEPMAN
	M. Jean-Pierre DECOOL
Conseil général du Pas-de-Calais	M. Ludovic LOQUET
	M. Olivier MAJEWICZ
	M. Michel LEFAIT
Collectivités territoriales *Sur proposition de l'association des Maires du Nord*	M. Gérard LESCIEUX Bierne
	M. Guy PRUVOST Brouckerque
	M. Jérôme SOISSONS Dunkerque
	M. Bertrand RINGOT Gravelines
	M. Gérard GRONDEL Saint-Pierrebrouck
	M. Hervé LANIEZ Les Moëres
	M. Jean DECOOL Ghyvelde
	M. Christian DEJONGHE Hoymille
Collectivités territoriales *Sur proposition de l'association des Maires du Pas de Calais*	M. Bruno DEMILLY Campagne-les-Guînes
	Mme Natacha BOUCHART Calais
Collectivités territoriales *Sur proposition de l'association des Maires du Pas de Calais*	Mme Catherine FOURNIER Frethun
	M. Marc GARENAUX Clerques
	Mme Nicole CHEVALIER Audruicq
	M. Jacques BACQUET Quercamps
	M. Jean-Claude HIRAUT Tournehem-sur-la-Hem
	M. Julien RENAULT Polincove
Pôle métropolitain de la Côte d'Opale	M. Ludovic Loquet
Institution interdépartementale des wateringues	M. Jean SCHEPMAN
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles	M. Thierry DUBUIS
Syndicat mixte du parc naturel régional des Caps et marais d'Opale	M. Jean-Michel MARCOTTE
Syndicat mixte de la vallée de la Hem	M. José BOUFFART

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Chambre d'agriculture de région nord-Pas-de-Calais ..... 2 membres
Chambre de commerce et d'industrie de région Nord-de-France ..... 2 membres
Union des Wateringues du Nord ..... Le président ou son représentant
Union des Wateringues du Pas-de-Calais ..... Le président ou son représentant
FDAAPPMA Nord ..... Le président ou son représentant
FDAAPPMA Pas-de-Calais ..... Le président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs du Nord ..... Le président ou son représentant
Représentant de l'usager Sports et Loisirs « CANOE KAYAK COUDEKERQUOIS » ..... 1 membre
Association agréée de protection de l'environnement « Nord Nature environnement » ..... 1 membre
Association agréée de protection de l'environnement « ADELE » ..... 1 membre
Union départementale du Nord « Consommation, logement et cadre de vie » ..... 1 membre
Société « Lyonnaise des eaux » ..... 1 membre
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas de Calais/Picardie ..... 1 membre
Association de développement de agriculture biologique GABNOR ..... 1 membre

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics : ..... 11 membres

L'eau, les inondations, le milieu marin :

quelles actions à l'échelle du bassin Artois-Picardie ?

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens.

Trois plans de gestion sont en cours d'élaboration, en application de directives européennes. Ils s'appliqueront de 2016 à 2021 :

- Le SDAGE Artois-Picardie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) vise à atteindre le bon état des masses d'eau (cours d'eau et nappes), en application de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) apporte une vision d'ensemble, à l'échelle du bassin Artois-Picardie, des priorités d'actions en matière de prévention des inondations, en application de la Directive Inondations
- le programme de mesures du Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM,) en application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

Ils sont actuellement soumis à la consultation du public (du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015). N'hésitez pas à donner votre avis !

http:// consultation.eau-artois-picardie.fr

Dans le département du Pas-de-Calais 59 communes

Alembon, Alquines, Andres, Ardres, Les Attaques, Audrehem, Audruicq, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bonningues les Ardres, Bonningues les Calais, Bouquehault, Brèmes, Calais, Campagne les Guînes, Clerques, Coquelles, Coulogne, Escoeuilles, Fréthun, Guemps, Guînes, Hames Boucres, Haut Loquin, Herbinghen, Hocquinghen, Journy, Landrethun les Ardres, Licques, Louches, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles les Ardres, Nielles les Calais, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle Eglise, Offekerque, Oye Plage, Peuplingues, Pihen les Guînes, Polincove, Quercamps, Rebergues, Recques sur Hem, Rodelinghem, Ruminghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle, Saint-Tricat, Sangatte, Sanghen, Surques, Tournehem sur la Hem, Vieille Eglise, Zouafques, Zutkerque

Dans le département du Nord 45 communes

Armbouts-Cappel, Bergues, Bierne, Bissezeele, Bourbourg, Bray-Dunes, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Cappelle la Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Crochte, Drincham, Dunkerque, Eringhem, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Holque, Hondschoote, Hoymille, Killem, Leffrinckoucke, Looberghe, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Les Moëres, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pierre-Brouck, Saint-Pol-sur-Mer, Socx, Spycker, Steene, Téteghem, Uxem, Warhem, Wulverdinghe, Zuydcoote

Pour tout renseignement ou demande de document, contactez votre interlocutrice

Laurence GUICHARD, l'animatrice du SAGE du Delta de l'Aa
Tél. 03-28-62-72-14 - Fax 03-28-51-92-37
E-Mail : laurence.guichard@sm-cote-opale.fr
www.sage-delta-aa.com

Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie et des intercommunalités adhérentes au SAGE.

ici & l'Aa

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
SAGE du Delta de l'Aa
Pertuis de la Marine B.P. 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Directeur de publication :
M. Bertrand RINGOT

Comité de rédaction :
Groupe de rédaction du SAGE

Crédit photos :
PMCO, FDAAPPMA 62, SYMVAHEM, FREDON Nord-Pas-de-Calais, Ville de Gravelines

Conception / création / impression :
Imprimerie Graphicap

Imprimé sur papier recyclé
ISSN en cours